

Un exercice de logique propositionnelle¹

C'est à un exercice de logique sur trois énoncés de Lacan auquel je me suis livré pour aujourd'hui. J'essaierai d'être le plus simple et le plus clair possible. L'idée m'en est venue après l'intervention de Cécile Drouet à la dernière réunion publique du Collège de la passe².

C'est dans la séance du 12 février 1974 du séminaire *Les non dupes errent* que Lacan qualifie, pour la première fois, la logique de « science du réel ». Cet énoncé de Lacan peut s'entendre en tant que la logique s'applique au réel — à celui que l'on peut appréhender par « des petites équations³ » —, qu'elle s'adresse au réel, au réel de la lettre donc, mais aussi en tant qu'elle vient du réel, qu'elle en émane. Nous allons voir si mon petit exercice de logique basique va nous permettre d'en toucher un bout... du réel. Remarquez que Monsieur Lacan avait pris ses précautions avec cette histoire de « science du réel » en précisant que « l'embêtant, c'est que [la logique] ne parle et qu'elle ne part que du vrai » ou du faux mais en tout cas que « ça n'a aucune espèce de rapport avec ce que nous appelons communément vérité⁴ ». Ça n'empêche que l'on peut tout de même s'essayer à quelques malices.

Tout est donc parti d'une remarque de Cécile Drouet dans son intervention du 23 mars dernier.

Voici ce qu'elle disait, ça se situe à la fin de son intervention :

Dans la leçon du 9 avril 1974, Lacan revient à sa formule canonique « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » qu'il faut, dit-il, maintenant « équilibrer ». « Équilibrer » car dite ainsi, c'est une formule accablante ! Nous connaissons le nouvel énoncé de Lacan : l'analyste, « tout en ne s'autorisant que de lui-même, il ne peut *par là* que s'autoriser d'autres aussi ». À cet endroit, poursuit-elle, je voudrais dire ma surprise du glissement opéré par nombre d'entre nous vers

¹ Texte issu de la présentation au Collège de la passe du 18 mai 2013 à Bruxelles. *NDLR*.

² Monique-Cécile Drouet, « L'acte et le non-analyste », *Carnets* 89-90, février-mai 2013. *NDLR*.

³ J. Lacan, « La troisième », Conférence de presse, *Lettres de l'EFP*, n° 18.

⁴ J. Lacan, *Les non-dupes errent*, séminaire inédit, séance du 9 avril 1974.

« l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres ». Où le nouage se transforme en addition⁵.

Et elle conclut cette remarque par cette question : « Quel démenti est là sous-jacent ? »

Fin de citation.

Ce sont ces énoncés que je vais soumettre aux lois de la logique propositionnelle basique qui ne s'intéresse qu'à la relation entre des énoncés et à leur validité sans présumer de l'existence des éléments qui les composent. Par exemple ici s'il existe « l'analyste » ou s'il existe « quelques autres ».

Il est juste de remarquer que Lacan n'énonce pas la formule : « l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres » mais, en fait comme vous allez le voir, c'est un peu plus sophistiqué que cela, comme d'habitude avec lui.

Lacan part d'une articulation, d'une « correspondance » possible entre les formules de la sexuation et les quatre discours. Si il y en a une, d'articulation, alors, dit-il — je ne referai pas tout le parcours ici —, elle pourrait se faire par le truchement de l'objet petit *a* et s'exprimer ainsi : « l'être sexué ne s'autorise que de lui-même. » « C'est en ce sens qu'il a le choix. » Et de conclure que « [l'être sexué] ne s'autorise que de lui-même, j'ajouterai *et* de quelques autres. »

Cette proposition « il ne s'autorise que de lui-même, j'ajouterai *et* de quelques autres » s'applique donc dans un premier temps à l'être sexué.

Quel statut convient-il de donner à ces quelques autres ? C'est, bien sûr la question qui vient immédiatement à l'esprit et que Lacan, comme souvent, laisse un peu en suspens. À ce propos, Cécile Drouet souligne l'expression de « congénères » pour qualifier « ces quelques autres », expression que Lacan utilise dans *La note aux Italiens*, mais dans cette occurrence il s'agit de l'analyste et non pas de l'être sexué. Si Lacan a laissé la question en suspens, elle a été reprise depuis dans de nombreux textes. Je pense, entre autres, à ceux d'Anne-Marie Braud et de Jean François parus il y a quelques années dans les *Carnets* de l'EpSF. Je laisserai ce point de côté aujourd'hui pour m'attacher au glissement que produit Lacan qui va de « l'être sexué » à l'analyste.

En attendant, poursuit-il toujours dans la même leçon du 9 avril 1974, est-ce qu'il n'aurait pas pu venir à l'idée *dans mon École que c'est ça qui équilibre mon dire que l'analyste ne s'autorise que de lui-même ?*

⁵ *Ibidem*, p. 89.

Ça ne veut pas dire pour autant qu'il soit tout seul à le décider *comme je viens de vous le faire remarquer pour ce qu'il en est de l'être sexué.*

Le glissement est patent, mais cela reste quand même un glissement de faire dire à Lacan que « l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres », même s'il le laisse manifestement entendre. Car de « l'être sexué », l'analyste n'est que celui que l'analysant lui impute, sans que celui-ci ne s'y autorise en quoi que ce soit ; et sans que ce soit une fois pour toutes.

Et Lacan de poursuivre ainsi :

Car tout en ne s'autorisant que de lui-même, [l'analyste] ne peut *par là* que s'autoriser d'autres aussi. Je m'en réduis à ce minimum parce que, précisément, j'attends que quelque chose s'invente, s'invente du groupe sans regliser dans la vieille ornière, celle dont il résulte qu'en raison de vieilles habitudes contre lesquelles après tout on est si peu prémuni que ce sont elles qui font la base du discours dit universitaire, qu'on est nommé-à, à un titre.

Avant de m'engager dans ce que je vous ai annoncé, ce petit exercice de logique propositionnelle, je voudrai vous rapporter un petit événement clinique qui s'est produit pendant que je travaillais à cet exposé et qui m'a interloqué quant à sa proximité avec son objet. Ce monsieur m'annonce, au retour des dernières vacances, son intention de retourner s'installer dans sa province dans les mois qui viennent. Surpris par cette annonce, je lui demande ce qui le pousse à une telle précipitation. « Vous comprenez me dit-il, je n'allais quand même pas vous demander votre autorisation. » Sachant qu'il est psychologue en institution et qu'il tourne depuis longtemps déjà autour de cette question de son autorisation à s'installer comme analyste, je lui demande — perfidement — ce qui lui serait possible là-bas mais impossible ici. Pas de réponse pendant plusieurs semaines jusqu'à ce qu'il fasse le lien entre ce départ actuel et ce qui s'est produit pour lui il y a plusieurs dizaines d'années à savoir un exil de France qui a duré cinq ans pour pouvoir « s'autoriser » son homosexualité. Une très troublante impression de télescopage entre ce propos, le propos de Lacan et mon travail actuel.

Venons-en donc à cet exercice de logique dont l'objet consiste à comparer « en logique » et à en tirer les conséquences des deux propositions :

- L'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres,
- L'analyste ne s'autorise que de lui-même *et par là* ne s'autorise que d'autres aussi.

La première proposition s'apparente à une « conjonction », au sens logique du terme, la seconde à l'opérateur « implication ».

Le problème serait simple, et d'ailleurs je vais le simplifier dans ce sens, si nous en restions là. Pour autant il faut quand même souligner que la proposition canonique de Lacan, « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » contient elle-même une implication, ce qui est rarement remarqué.

Je m'explique.

Il est clair pour tout le monde que le « lui-même » ne désigne pas le moi de l'analyste, « ça ne veut pas dire que n'importe qui puisse rentrer là-dedans comme un rhinocéros dans la porcelaine » souligne Lacan toujours dans la leçon du 9 avril. Ça ne veut pas dire que l'analyste s'autorise de son bon vouloir, de son caprice ou de son « envie », d'une identification à l'analyste — « analyste » toujours imaginaire — avec lequel il a fait sa cure ou « analyste » qu'il suppose à l'occasion de telle ou telle rencontre. Cette proposition — « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » — veut dire que : « *si* il y a de l'analyste *alors* il ne s'autorise que de lui-même. » Pour le dire autrement, si le désir de l'analyste a émergé de la cure, désir débarrassé des oripeaux des identifications imaginaires, des injections surmoïques ou narcissiques, alors l'autorisation ne relève que de ce désir-là. Nous avons donc là une première combinaison de deux propositions, « il y a de l'analyste » et « il ne s'autorise que de lui-même », mises en relation par une implication qu'il faudrait étudier séparément et ensuite en combiner le résultat soit avec une conjonction « et de quelques autres » soit avec une implication « et par là de quelques autres aussi ».

Je pense que déplier le tout nécessiterait un peu plus de temps que celui qui m'est imparti et entraînerait beaucoup de complications. Je vais simplement me limiter aux deux propositions ainsi formulées :

- « L'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres. »
- « L'analyste ne s'autorise que de lui-même *et par là* de quelques autres aussi. »

Prenons donc la première de ces deux propositions : « L'analyste ne s'autorise que de lui-même *et* de quelques autres. »

La conjonction logique peut se traduire dans la langue usuelle par « et » mais aussi par « mais », « quoique » ou « bien que ». Deux exemples très simples : « ce film ne m'a pas plu bien qu'il y ait de bons acteurs. » « Céline est un grand écrivain mais c'est un personnage controversé. » Ces deux phrases sont en réalité des conjonctions au sens logique du terme.

La conjonction, prise dans son ensemble, n'est vraie que dans le cas où les deux propositions qui la composent le sont. La phrase « Céline

est un grand écrivain mais c'est un personnage controversé » est vraie car les deux propositions qui la composent le sont. Pour notre formule et d'un point de vue strictement logique cela entraînerait que « l'analyste ne s'autorise de lui-même » et « il s'autorise de quelques autres » doivent toutes les deux être vraies pour que la proposition entière le soit. Dans tous les autres cas, il y en a encore trois — l'une des deux est fausse, les deux sont fausses — la conjonction est fausse.

Quant à l'implication, c'est l'inverse. *Elle est toujours vraie sauf dans le cas où la première des deux propositions qui la compose est vraie mais pas la seconde.*

En mathématiques $P \Rightarrow Q$ se lit « P implique Q ». Quelques traductions usuelles : « si ... alors », « implique », « a pour conséquence », « donc ». Par exemple : « Si Berlusconi a de bons avocats, il n'ira pas en prison. » Le « alors » étant éliminé pour alléger le style.

Remarquez que la valeur de la seconde proposition n'a pas d'influence lorsque la première est fausse. Par exemple la phrase « Quand les poules auront des dents je serai Président de la République » est parfaitement vraie car pour me contredire il faudrait que les poules aient des dents et que je ne sois pas Président de la République !

De la même façon, il faut bien faire attention au fait que l'implication $P \Rightarrow Q$ ne dit absolument rien sur la valeur de vérité de P. En particulier, si P est faux, alors l'implication $P \Rightarrow Q$ est vraie, quelle que soit la valeur de vérité de Q. Cela conduit à une constatation bien connue : du faux on peut déduire n'importe quoi et l'ensemble est toujours vrai. Le faux implique le vrai. Cela signifie, pour notre affaire, que si « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » est faux et que « il s'autorise de quelques autres » est vrai alors la formule « l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et par là* de quelques autres aussi » est tout de même vraie. Par contre, il est faux de penser que le vrai puisse entraîner le faux. Ainsi peut-on dire, sans craindre une erreur logique, que si « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » est faux et que « s'autoriser de quelques autres » est vrai alors « l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et par là* de quelques autres aussi » est vrai. Ce qui est proprement impensable d'un point de vue analytique sauf à accrédi-ter le « nommer à... ».

La différence entre ces deux connecteurs logiques est donc là : si « l'analyste ne s'autorise que de lui-même » est faux mais que « l'analyste s'autorise de quelques autres » est vrai alors la conjonction est fausse mais l'implication vraie. La première formule « l'analyste ne s'autorise que de

lui-même *et* de quelques autres » est fausse alors que la seconde « l'analyste ne s'autorise que de lui-même *et par là* de quelques autres aussi » est vraie.

La conjonction logique est donc plus contraignante que l'implication quant à sa valeur de vérité mais ceci ne justifie en rien la substitution communément faite. Contrairement à ce que la logique nous montre qui, elle, ne s'intéresse qu'à l'ensemble des deux propositions, le « par là » de Lacan vient indiquer que la proposition « l'analyste s'autorise de quelques autres » n'a de sens que si « l'analyste ne s'autorise que de lui-même ».

On ne peut pas dire que nous soyons très à l'aise avec cette forme de penser qu'est la logique formelle. Celle que nous pratiquons est plutôt celle du signifiant et la vérité celle du dire. Il y a lieu donc de différencier « le vrai » au sens logique du terme de « la vérité ». « L'inconscient, dit-on, ne connaît pas la contradiction [qui est le fondement de la logique classique], c'est bien en quoi il faut que l'analyste opère par quelque chose qui ne fasse pas fondement sur la contradiction, disait Lacan le 15 novembre 1977 dans *Le moment de conclure*. Il n'est pas dit que ce dont il s'agisse soit vrai ou faux. Ce qui fait le vrai et ce qui fait le faux, c'est ce qu'on appelle le poids de l'analyste et c'est en cela que je dis qu'il est rhéteur. »

Aux journées d'avril 1975 sur les cartels, Lacan est même allé plus loin encore en substituant le réel au vrai : « Alors, dit-il, ce qu'il s'agit de montrer, c'est non pas tant jusqu'à quel point c'est vrai mais jusqu'à quel point c'est réel⁶. » Il est vrai qu'il parlait du groupe.

⁶ *Lettres de l'École*, n° 18, p. 254.

2. Annexe

Tables de vérité de la conjonction et de l'implication

P	Q	P et Q
V	V	V
V	F	F
F	V	F
F	F	F

P	Q	P implique Q
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	V